Obligazione di publicità

Obligations de publicité

Prugramma eurupei Corsica

Programmes européens Corse

2021-2027

Les clés d'une communication réussie sur les fonds européens

www.europa.corsica

In Corsica, s'impegna l'Europa

UNION EUROPÉENNE

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

l'Europe s'engage en Corse

Renforcer l'image de votre projet grâce à l'Europe

L'Europe s'engage, aujourd'hui, auprès de vous pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet.

En échange, vous soutenez l'action de l'Europe en informant autour de vous du soutien qu'elle vous a apporté.

En affichant l'emblème de l'Union européenne, votre projet se dote d'une image et d'une ampleur renforcée.
Votre projet est ainsi reconnu, au-delà de l'échelle locale ou nationale,
au niveau européen.

À noter que tout bénéficiaire est tenu de mettre en oeuvre ces obligations de communication. Leur non-respect est passible de corrections financières à hauteur de 3% du soutien octroyé.

En ce qui concerne les instruments financiers, le bénéficiaire s'assure, au moyen des conditions contractuelles, que les bénéficiaires finaux respectent les exigences d'affichage

QUAND

INDIQUER LE SOUTIEN DE L'EUROPE ?

Pour tous les projets

Site internet et réseaux sociaux (si existants)

- Dès le 1er €

Documents et matériel de communication

- Dès le 1er €

Les affiches A3 ou dispositifs éléctroniques équivalents

FEDER, FSE+, FEAMPA :

- Dès le 1er €

FEADER :

- Financement par instruments financiers :
  A compter de 100 000€
- Opérations LEADER, services de base et infrastructures de coût total inférieur à 50 000€:
  A compter de 10 000€

Les plaques explicatives règlementaires permanentes

FEDER :

- A compter de 500 000€

FEAMPA et FSE+ :

- A compter de 100 000€

FEADER :

- **Plaques explicatives règlementaires permanentes** ou **dispositifs éléctroniques équivalents** pour :
  - Investissements matériels/acquisition d'équipement à compter de 50 000€
  - Financement par instruments financiers à compter de 500 000€
- **Plaques explicatives règlementaires permanentes** :
  - Financement d'infrastructures ou de constructions à compter de 500 000€

NOTA BENE

Acquisition de navires (FEAMPA) :
Sera demandée l'apposition d'**autocollants de format A4**

Groupes d'Action Locale (FEADER Leader)
Une **plaque explicative** devra être également dans les locaux

COMMENT

INDIQUER LE SOUTIEN DE L'EUROPE ?

Pour toutes vos actions d'information et supports de communication

1 Suivre les règles d'or

- **Faire figurer l'emblème européen (drapeau)**
- Indiquer la mention **"Financé par l'Union européenne"** ou **"Co-financé par l'Union européenne"** en toutes lettres à côté de l'emblème
- Si présence d'autres logos : l'emblème aura au moins la même taille en hauteur et en largeur, que le plus grand des autres logos.
- La présence du **logo de la Cullettività di Corsica**, vient illustrer le rôle de la Région, Autorité de Gestion des fonds européens

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Cofinancé par l'Union européenne

Logos réglementaires disponibles en ligne :

2 Faire savoir

Affiches ou plaques

- **Format A3** minimum
- Aisément **visibles par le public**
- Présenter des i**nformations sur l'opération** mettant en évidence le **soutien octroyé par les Fonds.**

L'emblème européen

- Placé **bien en évidence**.
- Ni modifié, ni fusionné avec d'autres éléments graphiques.
- En cas de nécessité de modifier la couleur de l'emblème, se conformer aux exigences réglementaires indiquées sur le site **www.europa.corsica**

IMPORTANT !

Fournir sur le site internet, ainsi que sur les sites de médias sociaux, si existants, une description succinte de l'opération en rapport avec le niveau du soutien financier, y compris sa finalité et ses résultats, mettant en lumière le soutien financier de l'Union.

Durant les événements !

Tous les documents destinés au public ou aux participants doivent **mentionner le soutien européen** : les diaporamas, les feuilles de présence, les brochures...

Promouvoir les actions et leurs résultats en fournissant des **informations ciblées, cohérentes, efficaces et proportionnées, notamment aux médias et au grand public**

Pour les Opérations d'importance stratégique (**OiS**) et les **opérations supérieures à 10 millions d'€** :

Une **action ou activité de communication** devra être organisée en y associant en temps utile la Commission et l'autorité de gestion responsable

3 Apposer, si nécessaire, une plaque réglementaire permanente

Seulement pour

Les projets FEDER supérieurs à 500 000 € (coût total)

Les projets FSE+ et FEAMPA supérieurs à 100 000 € (coût total)

Les projets FEADER supérieurs à 500 000 € (Infrastructures, constructions ou instruments financiers)

- **25 % du panneau**, doivent être réservés à l'**intitulé de l'opération**, **l'objectif**, **l'emblème de l'Europe**, la mention **"Financé par l'Union européenne"** ou **"Cofinancé par l'Union européenne"**
- **Format A3 au minimum**
- Si acquisition d'équipement ou de matériel, panneau mis en place **dès leur installation sur site**.
- Si travaux, cette plaque règlementaire remplacera le panneau de chantier **dès l'achèvement des travaux**

La publicité de l'union européenne est une obligation pour les bénéficiaires d'une subvention européenne qui s'inscrit dans un cadre réglementaire :

LES REGLEMENTS (UE)
n°2021/1060 relatif aux FEDER, FSE+ et FEAMPA
n°2021/1057 instituant le FSE+
n°2021/1057 relatif au FEDER
n°2017/1004 relatif au FEAMPA
n°2022/129 relatif au FEADER

Cette obligation vous engage à informer les personnes concernées par votre projet (vos partenaires et plus généralement, le grand public) de la participation communautaire au financement de votre projet.

Vous devrez **fournir la preuve de cette publicité lors de la demande de paiement de votre aide** et **la garder en cas de contrôle** (photo ou tout autre support adéquat témoignant de la mesure prise). **Le non-respect de l'obligation de publicité pourra entraîner une pénalité financière.**

Votre projet sera répertorié dans une liste mentionnant tous les bénéficiaires de fonds européens.
Celle-ci sera ensuite **publiée par voie électronique. Le nom (pour les personnes morales) et les caractéristiques du projet seront ainsi présentés.**

J’ai rempli mes obligations

Pour tous les projets	
Emblème européen (drapeau) + mention Financé ou cofinancé par l’Union européenne sur tous vos supports de communication	
Site internet et réseaux sociaux	
Projets FEDER, FSE+, FEAMPA dès le 1er € **Projets FEADER :** • Financement par instruments financiers : A compter de 100 000€ • Opérations LEADER, services de base et infrastructures de coût total inférieur à 50 000€: A compter de 10 000€	
Affichage format A3 ou dispositif électronique équivalent	
Projets FEADER : ◦ Investissements matériels/acquisition d’équipement à compter de 50 000€ ou instruments financiers à compter de 500 000€	
Plaque explicative règlementaire permanente ou dispositif électronique équivalent	
Projets FEDER à compter de 500 000€ Projets **FEAMPA et FSE+ à** compter de 100 000€ **Projets FEADER** portant sur un financement d’infrastructures, de constructions à compter de 500 000€	
Plaque réglementaire permanente	